



Endettement annulation de dette

Par **Amoneti**, le **12/07/2011 à 18:50**

Bonjour,

Voilà depuis 2008 j'ai un dossier de sur-endettement d'une valeur de 20.000 €.
Depuis ma situation a changé, mais comme vous le savez, le niveau de vie ne cesse d'augmenter sans que le salaire ne suive.

J'aimerais savoir si il m'était possible de demander l'annulation de ma dette.
J'ai 34 ans 2 enfants.

Merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **12/07/2011 à 19:28**

Bonjour

Il faut voir avec le Juge de l'exécution auprès du tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.